

## RÉSUMÉ

1. L'économie mexicaine a enregistré un fort ralentissement à partir de la mi-2018, suivi d'une légère contraction du PIB réel en 2019, entraînée en particulier par la chute de la formation brute de capital, la réduction des dépenses publiques et le ralentissement de la consommation des particuliers. En 2020, l'économie a été durement touchée par les effets négatifs de la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné une contraction du PIB de 8,2% cette année-là. En 2021, l'économie mexicaine s'est redressée, le taux de croissance du PIB s'établissant à 4,8%, ce qui s'explique en bonne partie par l'effet des mesures adoptées pour faire face à la pandémie, qui visaient principalement à soutenir les ménages et les entreprises les plus touchés, en particulier les petites et moyennes entreprises. Parmi ces mesures, on peut citer le lancement de mécanismes visant à fournir un niveau de liquidités suffisant, des incitations à la restructuration de prêts bancaires et la mise en œuvre de programmes sociaux et de programmes de soutien aux entreprises, comme le Programme d'aide financière en faveur des microentreprises familiales.

2. À l'exception des mesures de lutte contre la pandémie, la politique budgétaire mexicaine est restée restrictive, l'objectif étant de maintenir le solde budgétaire sous contrôle. En novembre 2019, la Loi d'austérité républicaine, axée pour l'essentiel sur la réduction des dépenses courantes non prioritaires, a été adoptée dans le but de favoriser la bonne gestion des ressources publiques. En 2020, le gouvernement fédéral a instauré des mesures budgétaires pour réduire au minimum les effets de la pandémie de COVID-19 sur la santé et sur l'économie, pour un montant estimé à l'équivalent de 2% du PIB. Par ailleurs, des mesures ont été prises pour réduire les dépenses, sauf celles liées aux programmes prioritaires. Dans l'ensemble, les finances du gouvernement fédéral mexicain ont connu une amélioration entre 2018 et 2019, enregistrant un déficit d'environ 2% du PIB. La Loi d'austérité républicaine visait à réduire le déficit, mais compte tenu de la récession économique causée par la pandémie, il y a eu une diminution des recettes et une augmentation des dépenses (bien que modérée). Le déficit du gouvernement fédéral a atteint 2,5% et 3,1% du PIB en 2020 et 2021, respectivement. La dette nette totale du secteur public s'est maintenue à un niveau modéré; elle représentait 46,3% du PIB en décembre 2021.

3. La Banque du Mexique a mis en place un système de ciblage de l'inflation qui donne un cadre à la politique monétaire, en se fixant un objectif permanent consistant à parvenir à une augmentation de 3% par an de l'indice national des prix à la consommation (INPC), avec une marge de fluctuation de plus ou moins 1 point de pourcentage. Cet objectif n'a pas changé pendant la période à l'examen. En 2019, face à la baisse de l'inflation, un cycle de baisse du taux d'intérêt cible, principal instrument de la politique monétaire, a été lancé puis accéléré pendant la pandémie. En outre, une série de mesures supplémentaires a été mise en œuvre dans le but de favoriser le bon fonctionnement des marchés financiers, de renforcer les circuits d'octroi de crédits et de fournir des liquidités. À partir de juin 2021, dans un contexte de hausse de l'inflation, de nouvelles modifications ont été apportées à la politique monétaire et le taux d'intérêt cible a été relevé à six reprises entre juin 2021 et février 2022. Le 30 septembre 2021, les mesures supplémentaires ont expiré, à l'exception de celles qui restent à la disposition de la Banque du Mexique pour une durée indéterminée. Au cours de la période considérée, l'INPC en fin de période a dépassé l'objectif d'inflation certaines années et, certaines autres, il s'est situé dans la fourchette de variabilité. L'inflation s'est accélérée au dernier trimestre de 2021, l'INPC enregistrant une hausse annuelle de 7%. En mai 2022, le taux de variation annuelle de l'indice des prix à la consommation au Mexique était de 7,7%.

4. Le compte courant de la balance des paiements mexicaine a affiché un léger déficit pendant la période 2017-2019, mais a enregistré un fort excédent en 2020, avant de connaître à nouveau un déficit, bien que modéré, en 2021. La pandémie de COVID-19 a provoqué une forte contraction des exportations et des importations de biens et services en 2020. Toutefois, la baisse des importations a été plus importante, ce qui a entraîné un excédent du compte courant de la balance des paiements de 26,21 milliards d'USD, soit 2,4% du PIB. En 2021, la balance commerciale a enregistré un déficit de 14,491 milliards d'USD (0,9% du PIB) et le déficit du compte courant représentait 0,4% du PIB. L'évolution du compte financier a permis une accumulation de réserves pendant la majeure partie de la période. Toujours pendant la majeure partie de la période à l'examen, les flux annuels d'investissement étranger direct (IED) sont restés supérieurs à 30 milliards d'USD. Les principaux secteurs bénéficiaires de l'IED ont été l'industrie manufacturière, les services financiers, les services d'assurance, le commerce, les transports, les industries extractives et la production d'énergie.

5. Au cours de la période à l'examen, le commerce des marchandises a connu un ralentissement, suivi d'une contraction à la suite de la pandémie de COVID-19 et d'une reprise en 2021. Cette même année, les exportations de marchandises se sont élevées à 494,225 milliards d'USD (18,5% de plus qu'en 2020), tandis que la valeur des importations a atteint 505,716 milliards d'USD (32% de plus qu'en 2020). Les exportations mexicaines continuent d'être dominées par les produits manufacturés, qui ont représenté plus de 85% des exportations en 2021, tandis que la contribution des produits agricoles s'élevait à 5% et celle des produits minéraux (principalement pétroliers) et des produits des industries extractives s'établissait à 7,5%. La structure des importations est semblable à celle des exportations. Les principaux produits importés sont les machines et appareils électriques (35,7% des importations en 2021) et le matériel de transport (8,0% des importations totales). Les marchés d'exportation du Mexique sont toujours très concentrés. Les États-Unis restent le principal partenaire commercial du pays: en 2021, leur part était de 80,7% dans les exportations totales et de 43,8% dans les importations totales. La balance des services mexicaine est restée déficitaire au cours de la période à l'examen, ce qui s'explique surtout par les déficits enregistrés dans les secteurs des transports et des assurances. Le solde du poste voyages, généralement excédentaire, a été fortement touché par la pandémie.

6. La politique commerciale menée par le Mexique a comme objectifs de promouvoir le commerce extérieur, de défendre les intérêts commerciaux du pays et de négocier, mettre en œuvre et administrer les accords commerciaux; le recours au commerce comme instrument de lutte contre la pauvreté et les inégalités socioéconomiques n'a pas donné les résultats escomptés du fait d'une concentration excessive des activités d'exportation de certains biens qui sont produits dans un nombre limité de régions du pays. Pour promouvoir la diversification des exportations, un des objectifs de la politique commerciale consiste à attirer l'investissement vers des secteurs et régions qui, jusqu'à présent, participent peu aux exportations, et à continuer de tirer le meilleur parti des avantages conférés au titre des programmes d'incitations existants, en particulier les régimes de promotion des exportations. Dans le cadre de sa stratégie commerciale, le Mexique s'emploie également à promouvoir l'autonomisation des femmes. La portée de la politique commerciale dépendra aussi du développement d'infrastructures de transport et de logistique appropriées.

7. Le Mexique compte parmi les Membres fondateurs de l'OMC et il accorde au moins le traitement de la nation la plus favorisée (NPF) à tous ses partenaires commerciaux. Il participe activement aux activités courantes de l'Organisation, aux négociations et aux discussions sur les nouvelles questions liées au commerce et, compte tenu de son degré élevé d'intégration dans le commerce international, il accorde une grande importance au bon fonctionnement du système commercial multilatéral fondé sur des règles qui contribuent à un développement inclusif et durable. En 2016, le Mexique a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges et il s'est engagé à en appliquer toutes les dispositions immédiatement. En 2021, il a créé son Comité national de la facilitation des échanges. Le Mexique n'est pas partie à l'Accord sur les marchés publics ni à l'Accord relatif au commerce des aéronefs civils, et n'a pas le statut d'observateur au sein des comités concernés. Il n'est pas non plus partie à l'Accord sur les technologies de l'information. Depuis le dernier examen de sa politique commerciale, réalisé en 2017, le Mexique a présenté diverses notifications à l'OMC, conformément aux dispositions des différents Accords, et il a peu recouru au mécanisme de règlement des différends.

8. Le régionalisme revêt la plus haute importance dans les relations commerciales du Mexique, comme en témoigne le grand nombre d'accords commerciaux préférentiels conclus par le pays. Depuis 2017, trois nouveaux traités sont entrés en vigueur pour le Mexique: l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), l'Accord entre le Mexique, les États-Unis et le Canada (ACEUM) (qui a remplacé l'Accord de libre-échange nord-américain ou ALENA) et l'Accord de continuité commerciale avec le Royaume-Uni.

9. Le régime d'investissement mexicain est relativement ouvert, bien que certaines exceptions et restrictions persistent en matière d'IED. Certaines activités, principalement dans les secteurs de l'énergie et des services, sont encore réservées à l'État et aux personnes morales et physiques mexicaines, tandis que dans d'autres secteurs, la participation au titre de l'IED est autorisée dans des proportions limitées (10%, 25% ou 49%) ou, si elle est majoritaire, une autorisation doit être obtenue auprès de la Commission nationale des investissements étrangers (CNIE). Entre 2017 et 2022, les plafonds de l'IED autorisé n'ont pas été modifiés (sauf pour les compagnies de transport aérien nationales), ni les activités et sociétés auxquelles ils s'appliquent. Malgré les restrictions, et afin de permettre la capitalisation des entreprises mexicaines, le Mexique continue à utiliser le mécanisme d'investissement neutre, au moyen duquel les étrangers peuvent investir dans les

secteurs réservés aux Mexicains ou dans des proportions supérieures aux limites maximales imposées à l'IED, sans que l'investissement soit considéré comme étranger. Cependant, les droits conférés à l'investisseur étranger au titre de ce mécanisme sont limités.

10. Au cours de la période à l'examen, le changement le plus important dans le domaine des douanes a été la création, en 2021, de l'Agence nationale des douanes du Mexique (ANAM), qui a remplacé l'Administration générale des douanes (AGA). Depuis 2022, le dédouanement des importations et des exportations de marchandises s'effectue auprès de l'ANAM. Malgré ce changement institutionnel, les prescriptions relatives à l'importation et à l'exportation ainsi que les procédures de détermination de la valeur en douane des marchandises importées n'ont pas subi de modifications importantes depuis le dernier examen, réalisé en 2017. Cependant, depuis lors, le Mexique a poursuivi la mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges, comme le dédouanement électronique (douanes sans papier), le recours à des déclarations consolidées et l'amélioration du guichet numérique mexicain du commerce extérieur (VUCEM).

11. Au cours de la période considérée, le nombre de lignes tarifaires a été considérablement réduit. En 2016, le tarif douanier du Mexique comptait 12 275 lignes tarifaires au niveau des sous-positions à 8 chiffres du SH2012, tandis qu'en 2021 ce chiffre est tombé à 7 802 lignes tarifaires au niveau des sous-positions à 8 chiffres du SH2017. La structure du tarif douanier NPF n'a toutefois pas beaucoup changé. Le Mexique applique en majorité des droits *ad valorem*, à l'exception de 45 lignes tarifaires pour lesquelles il utilise des droits composites ou spécifiques visant la même catégorie de produits qu'en 2016. Il recourt en outre à des droits saisonniers pour trois lignes tarifaires. Pendant la période à l'examen, la moyenne des droits NPF appliqués est passée de 5,5% en 2016 à 6,7% en 2021. Malgré l'augmentation du droit moyen, le niveau de protection accordé aux produits agricoles (définition de l'OMC) est tombé de 14,3% en 2016 à 13,2% en 2021. Comme en 2016, le droit moyen visant les produits non agricoles est inférieur à celui appliqué aux produits agricoles, bien qu'il soit passé de 4,6% à 5,9% pendant la période considérée.

12. Les franchises de droits accordées au titre de tous les accords de libre-échange (ALE), sauf celui conclu avec le Panama et le PTPGP, visent plus de 90% de l'ensemble des lignes tarifaires, voire 99% ou 100% au titre de certains accords. Malgré le grand nombre d'accords commerciaux conclus par le Mexique, les faibles taux de droits préférentiels négociés et le degré élevé de libéralisation des échanges prévu dans ces accords, la part des importations bénéficiant d'un traitement préférentiel s'est maintenue aux alentours de 36% aussi bien en 2020 qu'en 2021. La faible utilisation des préférences tarifaires peut s'expliquer par l'existence d'autres régimes préférentiels visant à promouvoir la production et les exportations, ou par les concessions tarifaires octroyées, par exemple, pour certaines marchandises importées dans la région frontalière et la zone frontalière Nord. En outre, près de 50% des lignes tarifaires du tarif douanier NPF du Mexique sont déjà assujetties à un droit de 0%, ce qui pourrait avoir affaibli les préférences accordées dans le cadre des ALE. Du fait des avantages tarifaires et des régimes d'échanges préférentiels, la part des droits de douane en pourcentage des recettes fiscales totales du Mexique s'est maintenue autour de 2% pendant la période à l'examen.

13. L'utilisation de mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde occupe une place centrale dans la politique commerciale du Mexique. Cependant, au cours de la période 2017-2021, le Mexique a réduit son recours à ce type de mesures. Pendant cette période, il a par exemple ouvert 28 enquêtes antidumping, ce qui représente une baisse par rapport à la période précédente (2012-2016), pendant laquelle il en avait ouvert 34. La majorité des enquêtes ouvertes concernent des produits en provenance de Chine (39,3%), ainsi que de l'UE (14,3%), des États-Unis (10,7%), du Japon et de la République de Corée (7,1% chacun). Au cours de la période à l'examen, le Mexique a imposé 28 mesures définitives. En décembre 2021, il appliquait 78 droits antidumping et 2 engagements en matière de prix. S'agissant des mesures compensatoires, le Mexique n'a ouvert aucune enquête et il n'applique que trois mesures, dont la durée moyenne est de huit ans et deux mois. De même, il n'a ouvert aucune enquête en matière de sauvegardes et n'applique aucune mesure dans ce domaine; il n'a pas non plus invoqué la clause de sauvegarde spéciale prévue par l'Accord sur l'agriculture.

14. Le pouvoir exécutif fédéral peut interdire des importations (ou des exportations) ou imposer des règlements et restrictions non tarifaires (RRNA) quand il l'estime urgent. Les RRNA peuvent prendre la forme d'autorisations préalables, de contingents maximaux, de normes officielles mexicaines (NOM), de droits compensateurs, de certifications, d'un marquage du pays d'origine ou de tout autre instrument jugé adéquat pour atteindre les objectifs de la politique commerciale

nationale. Les motifs d'application de ce type de mesures n'ont pas changé depuis 2017. Par exemple, le Mexique interdit toujours l'importation de certains produits, en particulier des produits chimiques et des médicaments, afin de protéger la vie et la santé des personnes. Il applique un régime de licences aussi bien automatiques (avis automatiques) que non automatiques (autorisations préalables). En principe, l'utilisation d'un type de licence n'exclut pas l'autre, c'est-à-dire que pour importer un même produit, les deux licences peuvent être exigées, étant donné que les objectifs poursuivis sont différents. Le Mexique continue d'exiger les deux types de licences pour les textiles, les chaussures et les métaux.

15. La taxe générale à l'exportation (IGE), qui s'appliquait uniquement à deux lignes tarifaires (deux types de produits dérivés du pétrole) en 2021 (comme en 2017), est imposée pour des raisons liées à l'approvisionnement du marché national ou à la protection de la santé des personnes, de l'environnement, de la faune, de la flore et du patrimoine culturel. Au titre de ces mêmes objectifs, le Mexique réglemente les exportations de certains produits au moyen de licences automatiques (avis automatiques) et de licences non automatiques (autorisations préalables). Outre les licences, d'autres types de permis peuvent être exigés, comme les certificats phytosanitaires et zoosanitaires, le certificat sanitaire visant les produits alimentaires ou un certificat délivré par les conseils de réglementation pour l'exportation de tequila, de mezcal et de café.

16. Le Mexique a continué de mettre en œuvre, sans y apporter de grandes modifications, des programmes de développement des exportations au titre desquels il propose des avantages tarifaires et fiscaux, qui visent particulièrement le secteur manufacturier, pour promouvoir la productivité et accroître la compétitivité, et permettre ainsi une plus grande intégration des produits mexicains sur le marché mondial. Les principaux programmes de ce type restent le programme IMMEX et le Programme de remboursement des taxes d'importation aux exportateurs (*drawback*). Au cours de la période à l'examen, le Mexique a notifié à l'OMC plusieurs programmes de subventions à l'exportation. Grâce au programme IMMEX, les producteurs de marchandises destinées à l'exportation ou les entreprises qui fournissent des services destinés à l'exportation peuvent importer temporairement différents biens exonérés de la taxe générale à l'importation et, le cas échéant, du paiement des droits antidumping ou compensatoires, qui doivent servir à la fabrication de produits d'exportation. Ils peuvent, en outre, obtenir un crédit d'impôt correspondant à 100% de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et/ou de l'impôt spécial sur la production et les services (IEPS). Ce programme demeure très important pour le commerce mexicain. En moyenne, sur la période 2016-2021, 55,8% des exportations et 43,3% des importations mexicaines ont été réalisées par des entreprises bénéficiaires du programme IMMEX. Les principales exportations et importations étaient des machines, des appareils et du matériel électrique relevant des chapitres 84 et 85 du SH.

17. Outre les programmes de promotion des exportations, le Mexique met en œuvre d'autres programmes qui visent à attirer l'investissement et à créer des emplois, dont plusieurs sont notifiés à l'OMC. La plupart de ces programmes étaient déjà en vigueur et avaient été notifiés lors du précédent examen en 2017. Il convient en particulier de mentionner, parmi ceux-ci, les programmes de promotion sectorielle (PROSEC), dans le cadre desquels les intrants et machines nécessaires à la fabrication de marchandises spécifiques peuvent être importés à un taux de droit préférentiel, que le produit final soit consommé sur le marché intérieur ou exporté. La seule modification apportée depuis le précédent examen a été l'inclusion d'un programme pour le secteur des engrais. En mai 2021, le nombre total de lignes tarifaires visées par les PROSEC était de 2 487. En 2021, les taux de droits préférentiels les plus communs étaient 0% et 5%; ils s'appliquaient respectivement à 76,2% et 19,1% des lignes tarifaires bénéficiaires.

18. En 2020, la Loi fédérale sur la métrologie et la normalisation (LFMN) qui régissait le système national de qualité a été abrogée et remplacée par la Loi sur l'infrastructure qualité (LIC). Cependant, l'élaboration du règlement d'application de la LIC n'étant pas encore terminée, le règlement d'application de la LFMN continue de s'appliquer dans la mesure où il n'est pas en contradiction avec la LIC. Le processus d'élaboration, de publication et de révision des NOM (règlements techniques) et des normes mexicaines (NMX) (règles ou normes) n'a pas changé depuis le dernier examen. Au cours de la période 2017-2021, des Membres ont soulevé quatre questions au sein du Comité OTC concernant des NOM. Les procédures relatives à l'élaboration des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) sont également énoncées dans la Loi de 2020 sur l'infrastructure qualité (LIC), ainsi que dans les lois spécifiques en la matière. Entre 2017 et 2021, six préoccupations commerciales spécifiques ont été soulevées au Comité SPS de l'OMC au sujet de mesures adoptées par le Mexique.

19. Le Mexique compte toujours deux autorités de promotion et de protection de la concurrence : la Commission fédérale de la concurrence économique (COFECE) et l'Institut fédéral des télécommunications (IFT). Si la législation définit clairement les fonctions de chaque autorité, des conflits de compétences entre la COFECE et l'IFT sont toutefois apparus au cours de ces dernières années, notamment à propos de l'analyse des concentrations sur les marchés numériques. Les prix des médicaments et les tarifs de l'électricité restent réglementés. Depuis 2021, le prix de vente au public du gaz de pétrole liquéfié (GPL), qui avait été libéralisé en 2017, est de nouveau réglementé.

20. Pendant la période considérée, le régime fédéral des marchés publics a été utilisé en vue de favoriser le recours à la méthode des achats groupés et des contrats-cadres, dans le but de rationaliser les dépenses publiques et de promouvoir l'efficacité et la transparence. Cependant, du fait de la pandémie, le nombre d'achats publics réalisés au moyen de marchés de gré à gré a nettement augmenté en 2020 et en 2021. En 2018, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique relative aux marchés publics, ainsi que la gestion de la plate-forme de passation de marchés en ligne, des fonctions qui relevaient jusqu'alors du Secrétariat à la fonction publique, ont été transférées au Secrétariat aux finances et au crédit public (SHCP). Dans l'ensemble, les procédures de passation des marchés publics restent décentralisées. Le SHCP peut toutefois effectuer des achats groupés. Les entreprises publiques de production (EPE), Petróleos Mexicanos (PEMEX) et la Commission fédérale de l'électricité (CFE) disposent de leurs propres régimes de passation de marchés.

21. La Loi fédérale sur la protection de la propriété industrielle (LFPPI), promulguée en 2020, a renforcé le régime de protection des droits de propriété industrielle. Au cours de la période à l'examen, peu de brevets ont été octroyés à des résidents. L'enregistrement de modèles d'utilité reste la méthode la plus couramment utilisée par les résidents souhaitant protéger leurs inventions ; en 2020, la durée de protection de ces modèles a été portée de 10 à 15 ans. S'agissant des moyens de faire respecter les droits, pendant la période à l'examen, de nouvelles mesures préventives ont été instaurées et les procédures relatives aux litiges administratifs ont été assouplies. En outre, la protection des droits d'auteur et des droits connexes dans l'espace numérique a été renforcée par la mise en place de nouveaux outils de lutte contre le piratage. Cependant, la consommation de produits qui portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle n'étant pas sanctionnée, cette pratique reste fréquente et continue d'engendrer des pertes économiques et fiscales.

22. Le secteur agricole est très important pour le Mexique, non seulement du fait de sa contribution au PIB (3,8% en 2021), mais aussi parce qu'environ 28 millions d'habitants en zones rurales dépendent des activités agricoles. Il revêt donc une importance en matière d'équité sociale, économique et environnementale. En outre, le Mexique est un exportateur net de produits agricoles. Par conséquent, il met en œuvre une série de programmes de soutien au secteur et maintient des niveaux de protection tarifaire supérieurs à la moyenne générale des droits (6,7%) et à la moyenne des droits appliqués aux produits non agricoles (5,9%); en 2021, le niveau de protection accordé aux produits agricoles (définition de l'OMC) était de 13,2%. En moyenne, les droits de douane les plus élevés par catégorie de produits de l'OMC visent toujours le sucre et les sucreries, ainsi que les produits laitiers, qui sont respectivement assujettis à des droits de 30% et de 22,1%.

23. Le Mexique apporte un soutien aux secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche par l'intermédiaire d'une série de programmes. Depuis 2019, l'accent mis sur l'autosuffisance alimentaire et le soutien aux petits producteurs dans le cadre de la politique agricole du Mexique a encore été renforcé. Dans cette optique, plusieurs programmes de soutien ont fusionné, d'autres ont été supprimés et d'autres encore ont été créés. En général, les programmes comportent des composantes et des sous-composantes qui changent d'une année sur l'autre, conformément aux règles de fonctionnement. Certains de ces programmes ont été notifiés au titre du soutien interne au Comité de l'agriculture et d'autres au Comité des subventions et des mesures compensatoires de l'OMC. Le Mexique a également informé l'OMC que, en 2017 et 2018, il avait accordé des subventions aux exportations de produits agricoles, ce qui n'a pas été le cas pendant le reste de la période à l'examen.

24. Depuis 2013, la concurrence est autorisée dans toutes les activités du secteur de l'énergie, à l'exception de celles réservées à l'État, à savoir l'exploration et l'extraction d'hydrocarbures, l'utilisation de l'énergie nucléaire pour produire de l'électricité, et le transport et la distribution d'électricité. Cependant, depuis 2017, l'objectif poursuivi en matière de politique énergétique a consisté à renforcer de nouveau la participation des entreprises d'État dans le secteur, par l'adoption de mesures visant à favoriser la présence de PEMEX et de la CFE dans les diverses activités

auxquelles participe le secteur privé. PEMEX reste le principal acteur du secteur des hydrocarbures et le plus grand contributeur aux finances publiques du pays. L'entreprise est cependant confrontée à des difficultés financières et opérationnelles qui ont conduit l'État à adopter des mesures pour garantir sa rentabilité et assurer sa viabilité. Le Mexique est un important producteur de pétrole brut, mais du fait de ses capacités limitées pour raffiner le pétrole brut qu'il extrait, il exporte une grande partie de sa production et importe des produits raffinés. Par conséquent, l'un des principaux objectifs de la politique sectorielle est d'améliorer les capacités de raffinage pour atteindre l'autosuffisance.

25. Depuis le dernier examen, réalisé en 2017, le système financier mexicain a continué d'évoluer de façon dynamique. Au 30 mars 2022, il était composé de 4 973 entités. Les principaux intermédiaires financiers sont les banques commerciales ou à vocation multiple, dont les actifs représentent 42,3% du PIB. Les intermédiaires financiers non bancaires détiennent 34% des actifs. Sur avis favorable de la Banque du Mexique, le pays autorise la présence commerciale de banques étrangères via la création de filiales, sous condition de réciprocité, conformément aux dispositions de ses accords de libre-échange et d'autres accords. Aucune restriction ne s'applique aux activités des filiales, qui peuvent donc proposer les mêmes services et produits que les banques à vocation multiple nationales. L'établissement de bureaux de représentation de banques étrangères est aussi autorisé. Le secteur des banques à vocation multiple reste fortement concentré. En décembre 2021, les cinq banques les plus importantes détenaient 67% des actifs (trois d'entre elles étaient financées par des capitaux étrangers). Comme dans le secteur des banques à vocation multiple, le Mexique autorise la présence commerciale de sociétés d'assurance étrangères par le biais de filiales et de bureaux de représentation. En juillet 2018, une deuxième bourse des valeurs a commencé à exercer ses activités au Mexique, la Bourse institutionnelle des valeurs (BIVA). Les entreprises ont la possibilité d'inscrire leurs titres de créance ou leurs titres de participation à l'une des deux bourses et leurs valeurs seront cotées sur les deux places.

26. Le marché mexicain des télécommunications est très concentré; il existe encore un acteur économique dominant dont les activités sont soumises à des mesures de régulation asymétrique afin de favoriser la concurrence entre tous les opérateurs. Pendant la période considérée, la mise en œuvre de ces mesures a permis d'atteindre un certain niveau de concurrence dans le secteur des services de téléphonie fixe; cependant, le résultat n'a pas été le même sur le marché des services de téléphonie mobile.

27. En ce qui concerne les transports, le Mexique souhaite devenir une nouvelle voie pour le transport multimodal entre l'Asie et la côte Est des États-Unis, et il s'est donc lancé dans la création d'un corridor de transport multimodal sur l'isthme de Tehuantepec. Dans le secteur du transport aérien, entre 2017 et 2022, le Mexique a autorisé un accroissement de la participation étrangère dans les compagnies aériennes nationales (portant la limite de l'IED de 25% à 49%) et la concurrence sur le marché du carburant d'aviation. Le Mexique a également continué d'élargir la connectivité aérienne internationale pour favoriser le tourisme et le commerce; le degré d'ouverture des services a été relevé dans le cadre de nouveaux accords relatifs aux services aériens et certains accords existants ont été revus. Depuis 2022, trois aéroports internationaux desservent la zone urbaine de la ville de Mexico (CDMX). Cependant, le projet initial de construction du nouvel aéroport international de Mexico a été abandonné et, à la place, une base militaire a été transformée à cette fin. Dans le secteur maritime et portuaire, tous les ports sont gérés et exploités par l'État depuis 2021; auparavant, le port d'Acapulco faisait l'objet d'une concession à un opérateur privé, qui n'a pas été renouvelée. En outre, la participation étrangère à la fourniture de certains services portuaires reste visée par des limites ou des conditions. Malgré cela, les navires étrangers assurent généralement la majeure partie du transport du fret lié au commerce extérieur et du transport de cabotage du Mexique.

28. Le tourisme est un secteur très important pour l'économie mexicaine. Il a toujours été l'une des principales sources de devises pour le pays. Pendant la pandémie, le Mexique n'a imposé aucune restriction à l'entrée de touristes étrangers, et il est ainsi devenu l'une des principales destinations touristiques mondiales en 2020. Le secteur n'a reçu aucun soutien public pour faire face aux effets de la crise sanitaire, mais il est par ailleurs le principal bénéficiaire de l'aide financière accordée par la banque fédérale de développement.